

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2024

Référence
2024-31

Objet de la délibération
Autorisation de vente des appartements de la Maison Pluridisciplinaire de Santé

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	11	14

Date de la convocation
10/04/2024

Date d'affichage
10/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 18/04/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 17 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Nereida LANGE, Marielle LAMMENS, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Didier LE SAUX à Agnès TABARY, Laurence ROUSSELET à Christian BEZARD, Olivier CHEMIN à Adriano BALLARIN.

Absent(s) excusé(s) : Myriam GUILMET, Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Marielle LAMMENS

Objet de la délibération : Autorisation de signature de la promesse de vente des appartements de la Maison Pluridisciplinaire de Santé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L2241-1 à L.2241-19,

VU la délibération n°2022-62 concernant la vente en l'état futur d'achèvement de 4 logements collectifs et sociaux constituant le programme situé Domaine de la Favière,

CONSIDÉRANT que la commune de Crespières ne comprend pas plus de 2 000 habitants, conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT que les logements représentent 246,29 m² de surface habitable comprenant au minimum 18 m² de surface annexes et intégrant 6 places de stationnement en superstructure, au prix de 2 600 € HT/m² SHAB,

CONSIDÉRANT que les lots privatifs de la copropriété de la Maison Pluridisciplinaire de Santé suivants : 14 - 15 - 16 - 17 (appartements) et 18 - 19 - 20 - 21 - 22 et 23 (places de stationnement dont l'emplacement matériel et la numérotation peuvent encore changer) vont être vendus à IMMOBILIÈRES 3 F aux prix suivants :

- Appartement 14 parking inclus : T1 de 25,51 m² pour un prix de 66 326 € HT soit 72 958,60 € TTC
- Appartement 15 parking inclus : T3 de 65,36 m² pour un prix de 169 936 € HT soit 186 923,60 € TTC
- Appartement 16 parking inclus : T3 de 65,36 m² pour un prix de 169 936 € HT soit 186 923,60 € TTC
- Appartement 17 parking inclus : T4 de 90,06 m² pour un prix de 234 156 € HT soit 257 571,60 € TTC

La cession de biens achevés intervient au prix de 651 104 € HT soit 716 214,40 € TTC (en tenant compte d'une TVA à 10 %) auprès de l'IMMOBILIÈRE 3 F.

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 078-217801893-20240417-2024_031-DE

copropriété. Un droit de passage sera prévu pour les parcelles végétalisées. Cette condition devra être indiquée dans le règlement de copropriété.

CONSIDÉRANT qu'il conviendra de prévoir une servitude temporaire d'accès au profit de la copropriété sur le domaine privé de la commune qui sert actuellement de passage le temps pour la commune de reclasser cet espace dans le domaine public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Maire à vendre les appartements achevés de la Maison de Santé Pluridisciplinaire au profit d'IMMOBILIÈRES 3 F pour la somme de 651 104 € HT soit 716 214,40 € TTC, avec une TVA à 10 %.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/04/2024
Le Maire

Adriano BALLARIN



secrétaire de séance
Marcelle LAMMENS

